

ASSEMBLEE GENERALE



28 JUIN 2014

Rapport moral

Bilan des actions menées

Les échecs

- Demande de labellisation « centenaire 14-18 »
- Demande de rescrit fiscal

Les réussites

- Expositions (Struthof-Raon l'Etape, Mutzig ?)
- Demande de subvention au Conseil Général de la Meuse
- Demande d'aides financières à l'APPAT et à l'UNATRANS
- Plan d'action Ecole-Musée-AGEAT
- Influence vision AGEAT/ UNATRANS journée COM ETRS
- Contribution AGEAT exposition itinérante Musée
- Conférences sur le service des écoutes en 14-18
- Histoire écouleur HOFF
- Confection costumes sapeur télégraphiste 1915
- Lancement reconstitution poste écoute téléphonique

En cours

- Partenariat Ecole-Musée-AGEAT relatif patrimoine GE (en cours signature)
- Plan d'action Unités-AGEAT (à l'étude)
- Reconstitution poste écoute Tour Eiffel

PARTENARIAT ECOLE – MUSEE - AGEAT



PARTENARIAT

BUT

Obtenir du Général commandant l'Ecole des transmissions et « Père de l'Arme » la délégation pour l'AGEAT, d'assurer la conservation du patrimoine de la GE de l'armée de terre en liaison avec le Musée

Partenariat signé à la date du 17 juin 2014

Préambule

L'Ecole des Transmissions assure la formation, entre autres, d'une partie des spécialistes de l'armée de terre du domaine « Renseignement-Guerre Electronique ». Cette formation, dispensée au sein d'une division spécifique, concerne des officiers et des sous-officiers. Par ailleurs, l'Ecole a pour mission de promouvoir l'arme des Transmissions dont la guerre électronique est une subdivision et son commandant est désigné « Père de l'Arme » en charge des traditions et du patrimoine.

Le Musée des Transmissions regroupe l'Espace FERRIE situé à proximité de l'Ecole et le musée annexe du 8^e régiment de transmissions sis à la forteresse du Mont-Valérien à Suresnes (92).

Placé sous l'autorité d'un conservateur, ce musée consacre une partie de l'Espace FERRIE à la présentation partielle du patrimoine de la guerre électronique.

L'AGEAT est une association nationale qui relève du droit local régi par la loi de 1908 sur la base du code civil local issu de la loi allemande (article 21 à 79). Ses statuts déposés au tribunal d'instance de MOLSHEIM (67) précisent, notamment dans son article 2, sa vocation à sauvegarder et enrichir le patrimoine historique du renseignement d'origine électromagnétique (ROEM) et de la guerre électronique (GE) dans les aspects opérationnels, scientifiques, techniques et humains. A ce titre, elle dispose d'un patrimoine matériel et documentaire important constitué par des dons ou des cessions suite à réforme.

Article 1 : But du partenariat

Le partenariat a pour but de formaliser les conditions de la conservation et de la promotion du patrimoine du domaine du renseignement d'origine électromagnétique et de la guerre électronique entre les différentes parties prenantes, à savoir :

- L'Ecole des Transmissions représenté par le général commandant l'école,
- Le Musée des Transmissions représenté par le conservateur,
- L'Association de la Guerre Electronique de l'Armée de Terre représenté par son président.

Article 2 : Définition des attributions

Afin d'atteindre le but évoqué supra, chacune des parties prenantes assure un rôle particulier défini par des attributions spécifiques :

Ecole des Transmissions :

Le général commandant de l'école assure une fonction de pilotage et de contrôle suite au rapport d'activité fourni par le conservateur du musée. En tant que « Père de l'Arme », il définit la politique relative aux traditions et suit l'application des directives de la DMPA.

Musée des Transmissions

Le conservateur du musée s'appuie sur l'expertise de l'AGEAT dans le domaine du renseignement et de la guerre électronique (RGE) ainsi que sur ses fonds pour la conception des expositions permanentes et temporaires de l'Espace FERRIE ou itinérantes dont il a la charge ayant trait au domaine RGE.

Il exprime ses besoins auprès de l'association qui l'informe de ses propres expositions locales et des rentrées patrimoniales par la fourniture respectivement d'un calendrier et d'une mise à jour des inventaires des collections matériels et documentaires.

L'AGEAT

Par délégation du « Père de l'Arme », l'association s'attache à enrichir le patrimoine matériel et documentaire de la GE et le sauvegarde en coordination avec le musée, notamment au travers d'inventaires. Elle met en tant que de besoin ce patrimoine à la disposition du musée et des unités de guerre électronique de l'armée de terre ainsi qu'auprès de chercheurs ou étudiants intéressés par le domaine.

Elle l'utilise à ses propres fins dans le cadre d'expositions locales et informe le musée du calendrier et des collections exposées (notamment matérielles).

Sous réserve d'accord du musée à une demande formelle, elle peut emprunter certains éléments du musée et de son annexe (dans ce cas, également avec l'accord du chef de corps du 8^e RT) en respectant les obligations définies par le conservateur du musée (sécurité, assurance, etc.).

Musée – AGEAT

Afin d'enrichir réciproquement les patrimoines « Transmissions » et « RGE », le Musée ou l'AGEAT informe l'autre partie de tout matériel ou collection susceptible d'enrichir patrimoine de cette partie.

Article 3 : Modalités de mise à dispositions de collections

Sur la base d'une expression formelle du besoin (nature, dates, lieux), les matériels ou documents sont, après accord formel, mis à disposition du demandeur (musée ou association) qui en assure la récupération sur le lieu de détention.

Article 4 : Responsabilités

Le demandeur est responsable de la sécurité des moyens empruntés et effectue les démarches nécessaires pour couvrir ces moyens par une police d'assurance pour la durée de l'exposition en intégrant la période d'enlèvement, de mise en place, de démontage et de retour des moyens.

Le demandeur est une personne morale (Ecole, Musée, Association) seule responsable des actes commis par ses représentants en cas de disparition ou de dégradation des moyens empruntés.

Article 5 : Autres actions de promotion du domaine ROEM-GE

Outre les expositions, les fonds documentaires² disponibles peuvent être mis à disposition de l'école, du musée ou de l'association en vue de promouvoir le domaine ROEM-GE dans le cadre de conférences ou de publications. Cette mise à disposition est libre de droit tout en précisant une mention de courtoisie indiquant l'origine du document.

Article 6 : Durée – validité du partenariat

Le partenariat reste valide tant qu'il n'est pas dénoncé par au moins une des parties prenantes.

A tout moment une des parties prenantes peut dénoncer ce partenariat en informant les autres parties par courrier recommandé avec accusé de réception.

Néanmoins les actions engagées entre les différentes parties antérieurement à la dénonciation sont assurées jusqu'à leur terme.

Le présent partenariat, établi en quatre exemplaires, est approuvé le 17 juin 2014 par :

Le Général Commandant
l'Ecole des Transmissions

Le Conservateur du Musée des Transmissions

Le Directeur du Musée des Transmissions

Le Président de l'Association de la Guerre
Electronique de l'Armée de Terre

² Documents, cartes, plans, schémas, photographies, montages audiovisuels, supports vidéo et audio

**PLAN D'ACTION
ECOLE – MUSEE - AGEAT**

PLAN D'ACTION AVEC L'ECOLE ET LE MUSEE DES TRANSMISSIONS

Partie concernant la DRGE

N° d'ordre	Objet de l'action	Nature de l'action	Pilote	Associé	Observation
1	Proposition de créer et remettre un prix aux meilleurs stagiaires RGE. Il conviendra d'en étudier le périmètre, car plusieurs stages existent dans la période d'une année scolaire	Définir les stages visés.	DRGE	AGEAT	Il existe déjà une remise de prix par l'Ecole pour les S/OFF (constat du 3/10/2014). Cela existait –il avant ?
2	Compte tenu de son installation récente dans ses locaux, la DRGE souhaiterait baptiser les différentes salles de cours	Définir la nature et le nombre des salles (selon la finalité DASEM, ILBS, généraliste) et prendre contact avec le musée où le MAJ CIBARD réserviste a quasiment achevé de répertorier les morts pour la France dans le domaine RGE	DRGE	AGEAT	Voir la réglementation en vigueur avec le Musée ou le SHD
3	Afin de décorer les couloirs et les salles, la DRGE demande s'il est possible de lui fournir des documents historiques (fac-similé de notes, de cartes, photographies de toute époque).	Préciser le besoin qualitatif (nature des documents) et nombre. Voir sous quelle forme peut s'opérer cette fourniture, sachant qu'il appartiendra à la DRGE de les faire reproduire par le point d'impression de l'école –sauf les cartes à voir avec le 54 ^e RT pour tirage par le 28 ^e GG dans un volume raisonnable	DRGE	AGEAT	Tirage des cartes à charge AGEAT
4	La DRGE est très intéressée par la conférence sur l'histoire du service des écoutes pendant la Première Guerre Mondiale. La période la plus favorable est le mois de février (maximum de stagiaires présents)	Planifier au cycle 2014-2015 une intervention en liaison avec la DRGE en se rapprochant de la cellule communication de l'école afin de profiter du déplacement pour le séminaire Communication	DRGE	AGEAT	Conférence à planifier en février 2015

Communiqué de presse

Exposition Sapeur-télégraphiste dans la Grande Guerre

Du 27 mai au 7 juin 2014
Médiathèque L'ourse

Dans le cadre des événements commémoratifs du centenaire de la première guerre mondiale, la Ville de Dinard s'associe aux manifestations nationales. Après une première collaboration fructueuse avec le Musée des Transmissions de Cesson-Sévigné (exposition « *Cryptologie, la science du secret* » qui s'est déroulée à Dinard du 13 novembre au 4 décembre 2013), la municipalité réitère son association avec le Musée pour une toute nouvelle exposition.

« *Sapeurs télégraphiste dans la grande Guerre* » sera proposée à Dinard, à la Médiathèque L'ourse, en avant-première et en exclusivité. Entièrement conçue et réalisée par le Musée des Transmissions, elle ne sera en effet présentée en intégralité qu'en septembre prochain au Musée de Cesson-Sévigné.

L'exposition « *Sapeur télégraphiste dans la Grande Guerre* » présente, à travers des témoignages, des reportages photographiques, et des objets, le quotidien des poilus mais également l'aspect des mutations technologiques de la 1^{ère} guerre mondiale par le biais des télécommunications. Outre les pigeons et le télégraphe morse, c'est grâce à la guerre que se répand l'usage du téléphone et de la radio sans fil. Un aperçu des raisons souvent méconnues de ce déploiement de moyens technologiques est expliqué à travers la présentation de documents d'époque (reproductions) et permet de comprendre l'usage des écoutes, l'exploitation des renseignements recueillis au niveau le plus élémentaire et leur utilisation dans les états-majors.

Pratique :

« *Sapeur télégraphiste dans la Grande Guerre* »

Du 27 mai au 7 juin

Médiathèque L'ourse

Heures d'ouverture de L'ourse

Entrée libre

Inauguration le mardi 27 mai à 18 h.

Présentation du contenu de l'exposition itinérante

Partie concernant le Musée

5	Le Conservateur du musée des Transmissions, a autorité sur l'ensemble des collections y compris sur celles du « musée » du 8° RT. En conséquence, toute démarche vers le 8° RT doit s'effectuer en concertation avec la conservatrice et le chef de corps du 8° RT	Prévoir une mission sur le 8° RT pour une prise de contact en vue de la reconstitution de la partie écoute de la station de la Tour Eiffel, éventuellement avec le conservateur du musée, le CNE CANIART	AGEAT	Musée 8° RT	Action ouverte. Visite à programmer début 2015 en liaison avec le Col EYHARTS nouveau CDC du 8° RT , la conservatrice et l'AGEAT simultanément à une conférence sur le service d'écoute en 14-18
6	La contribution de la GE dans l'espace Ferrié est totalement à revoir, tant dans la partie historique que thématique. Pour l'exposition thématique, l'option privilégiée semble être une partie permanente et une partie temporaire afin de faire vivre l'espace GE.	Définition du besoin, des contraintes et des priorités (zone historique ou thématique) en vue de concevoir un chemin de fer pour chaque partie. Une aide pourrait être demandée aux régiments au vu du besoin	Musée	AGEAT	
7	Le musée demande l'aide de l'AGEAT pour intégrer une partie GE dans son exposition itinérante « Centenaire 14-18 » au profit de scolaires suite à la présentation que je lui ai faite sur la base de la conférence relative au service des écoutes durant la Grande Guerre.	Fourniture du chemin de fer de l'exposition et de son calendrier afin d'étudier la forme de la contribution de la GE	Musée	AGEAT	Action close Demande au Musée pour bénéficier de cette exposition itinérante à Mutzig au Château des Rohan.
8	Le musée est intéressé pour organiser une exposition temporaire sur la base des reconstitutions du poste d'écoute téléphonique et de la Tour Eiffel.	une fois les reconstitutions réalisées, planifier cette exposition avec le musée. Conservatrice souhaiterait éventuellement réaliser des copies des postes d'écoutes.	AGEAT	Musée	appui AGEAT pour réaliser copies des postes par services de l'Ecole. Plans du PE Tph remis au Musée
9	L'AGEAT propose de se voir déléguer la prise en charge du patrimoine de la GE au travers d'un partenariat formel afin de pérenniser cette « délégation ».	Préparer un projet structurant les attendus, la nature et les modalités d'un partenariat avec l'école et le musée pour la fin mars.	AGEAT	Ecole Musée	Action close. Document signé par le CDT de l'école, le directeur et la conservatrice du Musée

Partie concernant le Centenaire 14-18

10	<p>L'école s'implique dans ce Centenaire 14-18 en s'appuyant sur les noms des batailles figurant sur le drapeau du 8^e RT. Or en 1914, début de la guerre rien ! L'AGEAT propose à l'école de combler ce vide avec une évocation du service des écoutes pendant la bataille de la Marne. Cette évocation se déroulera la veille de la Saint-Gabriel à l'école, le 2 octobre prochain sous la forme d'une conférence sur le service des écoutes dans le suivi de la bataille de la Marne avec une ouverture sur son action durant toute la Première Guerre Mondiale ainsi qu'une exposition avec le poste d'écoute téléphonique reconstitué.</p>	<p>Réalisation d'un montage audio-visuel relatant le rôle de la tour Eiffel pendant la bataille de la Marne en mettant en valeur les renseignements déterminants fournis au GQG.</p> <p>Fourniture par le musée d'une copie des carnets d'un sapeur télégraphiste affecté à la station de la tour Eiffel qui était en charge des écoutes</p>	AGEAT	Ecole	<p>Confirmation de la participation de l'AGEAT et d'une exposition dans le hall du cinéma de l'école (poste d'écoute, photographies)</p> <p>Action close</p>
			Musée	AGEAT	

**PLAN D'ACTION
UNITES - AGEAT**

Projet de plan d'action entre les unités de guerre électronique et l'AGEAT

(à soumettre pour avis aux chefs de corps)

Actions périodiques

N° d'ordre	Objet de l'action	Nature de l'action	Pilote	Associé	Observation
1	Contribution aux cérémonies des Saint-Gabriel et Saint-Raphaël	Réalisation de diapo-son ou de films historiques, participation à la définition de scénographie,	Unité	AGEAT	
2	Journées des portes ouvertes	Attribution d'un emplacement et de moyens de campement,	Unité	AGEAT	Prévoir couverture juridique
		Montage d'un stand sur la GE	AGEAT	Unité	
3	Passation de commandement du niveau régimentaire,	Remise d'un souvenir au chef de corps descendant	AGEAT		
4	Reportage pour le bulletin d'information et de liaison	Mettre à profit les activités des unités pour effectuer un reportage en vue de le publier dans le Messenger. Diffusion du Messenger sur le réseau interne d'unité	AGEAT	Unité	Diffusion à l'AGEAT de la planification de l'unité

Actions ponctuelles

N° d'ordre	Objet de l'action	Nature de l'action	Pilote	Associé	Observation
1	Contribution à des expositions internes et externes aux unités	Fourniture de matériels et de panneaux d'information	Unité	AGEAT	Prévoir couverture juridique
2	Contribution à l'organisation d'activités mémorielles	Recherches historiques relatives à des personnels, des actions, des lieux ou des unités	AGEAT	Unité	
3	Contribution à la connaissance historique du domaine RGE	Conférences historiques	AGEAT	Unité	
4	Participation aux hommages de personne décédée	Rédaction de « in memoriam », recherches historiques ou généalogiques	AGEAT	Unité	
5	Contribution à la communication relative à l'image des unités	Rédaction d'articles, démarchage de direction de publication, fournitures d'éléments par les unités.	AGEAT	Unité	

Actions sur le long terme

N° d'ordre	Objet de l'action	Nature de l'action	Pilote	Associé	Observation
1	Contribution à la rédaction de documents historiques relatifs à l'unité	Recherches historiques (documentaires et iconographiques)	AGEAT	Unité	
2	Fourniture de fac-similés de documents historiques	Recherches historiques (documentaires et iconographiques), expression du besoin	AGEAT	Unité	
3	Rédaction du livre sur l'histoire de la guerre électronique	Recherches historiques, fournitures d'éléments contemporains des unités	AGAET	Unité	

Actions vis-à-vis des plus jeunes

N° d'ordre	Objet de l'action	Nature de l'action	Pilote	Associé	Observation
1	Valoriser l'engagement des stagiaires par la reconnaissance du travail fourni	Remise d'un prix pour les majors de cycle de formation (FSE, FSI)	AGEAT	Unité	
2	Etablir des liens entre jeunes et adhérents de l'AGEAT	Programmation d'activités communes (cours portant sur l'histoire du domaine, participation à la préparation d'activités associatives, recherches historiques en commun sur des personnels exemplaires pouvant servir de référence aux plus jeunes, guidage/conférence lors de visites sur des lieux emblématiques, témoignages d'anciens)	Unité	AGEAT	
3	Soutien vis-à-vis des plus jeunes	Renforcement du dialogue entre présidents de catégorie et correspondants de l'association (ex : présentation de l'association, accompagnement de certains personnels en difficulté par les correspondants de l'association)	AGEAT	Président de Catégorie	
4	Représentation de l'AGEAT – information sur l'action de l'AGEAT	Participation de représentants de l'association aux cérémonies (ex : remise de décoration, de képi, de galon, ordre du jour notamment lors du départ du service actif), séance d'information sur AGEAT lors FSE	AGEAT	Unité	Diffusion de la planification des activités de l'unité

PROJETS A VENIR

PROJETS A VENIR

Activités mémorielles (calées)

- Participation au centenaire bataille de la Marne dans le cadre du cycle de conférences le 13 septembre au musée de la Grande Guerre à MEAUX.
- Changement plaque funéraire de Pierre HOFF (nécropole de ESNES en ARGONNE) fin 2014, début 2015.
- Exposition de la reconstitution du poste d'écoute téléphonique au fort de VAUX de mai 2015 (ou 4 jours de VERDUN fin juin) à septembre 2015
- Cérémonie centenaire de la mort de Pierre HOFF en septembre 2016 avec cérémonie militaire à ESNES en ARGONNE

Activité mémorielle (à l'étude)

- Réédition du livre « à l'écoute de VERDUN » (histoire des postes d'écoute téléphonique dans le VERDUNOIS) en liaison avec la Mission Histoire du CG55 (info du 13/10/14 : ne financera pas, car cela constituerait un précédent)
- Commémoration de la bataille de la SOMME en mai-juin 2016 en collaboration avec l'AASSDN et les Britanniques (jumelage 54-14) à PERONNE

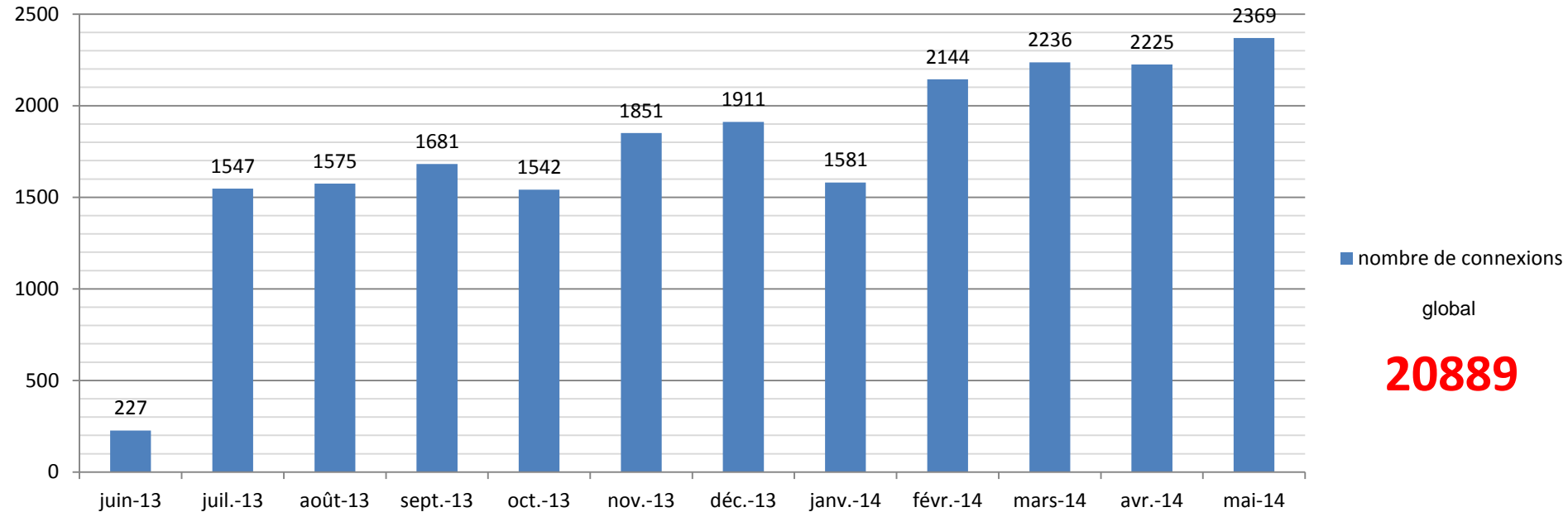
FREQUENTATION DU SITE DE L'AGEAT
-
RESULTATS SONDAGE LIE AU RAPPORT MORAL

FREQUENTATION DU SITE

juin 2013 – mai 2014

(hors réseaux sociaux)

nombre de connexions



Moyenne mensuelle
1740,75
hors juin-13
1878,36

Moyenne journalière
57,70
hors juin-13
62,23

Pour information : du 01/06/2014 au 12/10/2014 **11073** visiteurs

BILAN CONSULTATION ADHERENTS

**Taux de participation :
11 %**

Questionnaire relatif à la diffusion de l'information (cf. questionnaire adressé par mail)

Q11	Adresse mail	94%	Q21	Lecture MESSAGER	72%	Q31	nouveaux statuts	84%
Q12	la donner	94%	Q22	Rubriques satisfaisantes	88%	Q32	régl. Intérieur	84%
Q13	autre support	12%	Q23	Contenu satisfaisant	81%	Q33	PV AGO-AGE	78%
Q14	prêt à payer	13%	Q24	consulte site Internet	84%	Q34	info. Suffisant	88%
			Q26	Rubriques satisfaisantes	100%			
			Q27	contenu rubriques satisfaisant	100%			
			Q28	commentaire	14%			
			Q29	autres support	35%			

Avis et commentaires sur les actions, propositions de projets

Menées														
1 Lisibilité														
commentaires	Anciens déconnectés réalité	Ok vers Trans. Quid vers GE			OK.Partenariat point plus important		actions import; lien actif-retr	reposition. GE	ok AGEAT. Recul UNATRS		rappro. TRS GE pas sein. IE,		manque temps pour traditions. Appui passion. indispensa	
2 Conséquences														
commentaires		ok AGEAT patrimoine GE			excellent			témoins GE plus souvent	sout unités vers AGEAT pour sout APPAT				tout bénéf pour AGEAT	
En cours														
1 Activités mémorielles														
commentaires		ok initiatives. Possibilités associer adhérents avec calendrier		aborde ses différentes affectations Indo, Algérie, 44	présentation poste éoute et Tour eiffel à Sylvie et Eric lors JPO TB		point fort AGEAT grâce à Sylvie et Eric		ok Hoff. Parrain promo CFIM		ok et JPO		bien mais penser à préparer l'avenir	retour JPO 44 très bon
2 Démarches admi														
commentaires		ok. Demande à renouveler					Excellente démarche				ok		sub à demander 67 et Mutzig	
Avenir														
1 Elargir base														
commentaires	difficile addhésion jeunes	ok sur la démarche selon dispo perso. Oui élargissement GE IA		choisir lieu AG autre que Alsace pour faciliter participation. Paris ?		lien par l'histoire avec engagements récents	difficile attirer les jeunes				servir plutôt que se servir		voir industriels	manque de temps pour mili active
2 Ressources fin.														
commentaires	DA versés œuvres Indo			pb diff article fournipour 70 anni			indus. non. Oui paiement prestations				viser FGI, FGE, FSI, FSE		ok contribution municipalité	
3 Projets														
commentaires		info vers écoles, centres spé, diff vers rgt par OSA									appui AGEAT pour sorties commentées		pour les très anciens plus infos GE et récits GE	profiter ttes occas pour promouvoir AGEAT
Autres sujets														
commentaires			annuaires en ligne adhérents				info générales sur les armées, eng, mat				visites champs bataille I et II			voyage, soirée, AG lors St Gab

**AFFAIRE
« VAFOR »**

Point de départ de l'affaire

- Ω - **VAFOR-INFORMATIONS N°53 VOUS INFORME : FAITES CIRCULER LES INFORMATIONS** - 5 -

« L'ARBRE A PAIN » : « Le 20 novembre 2013 a vu les régiments de la Brigade de renseignement mis publiquement à l'honneur. Les « 44 » et « 54 » ont été cités et, pour ce dernier, son drapeau a été décoré par le chef d'état-major de l'armée de terre de la **croix de la valeur militaire avec étoile de bronze**. Cette cérémonie marque une étape importante dans la **reconnaissance des éminents services rendus** par les femmes et les hommes de ces régiments qui, **maintenus dans l'ombre pour des aspects sécuritaires**, sont demeurés jusqu'à présent **trop souvent les oubliés collectifs de nos opérations extérieures** contrairement à leur aïeux. Merci au Général HINGRAY, commandant la Brigade de Renseignement... » (*Amicale des Anciens de la Guerre Electronique*). **MAIS... LES ANCIENS DU 708^e Bataillon de Guerre Electronique en ex-R.F.A. de l'Ouest (1967-1971) n'ont RIEN EU !**



Pourtant un distrait conducteur de véhicule, mort dans un accident de la route en OPEX fut décoré post-mortem... **"RIEN" POUR LE 708^e B.G.E. C'EST TROP ! MON GÉNÉRAL !**

Photo officielle : 70^e anniversaire de la création du BCRA : Le Président sur une plaque d'égout...

FOURS, le 13 mai 2014



**Association de
la Guerre Electronique
de
l'Armée de Terre**

Le Président

Siège social
44^{ème} Régiment de Transmissions
BP 85144
67125 MOLSHEIM Cedex
03 88 38 28 63
secretairegeat@free.fr

Le général (2s) Jean-Marc DEGOULANGE
Président de l'Association de la Guerre Electronique
de l'Armée de Terre

à

Monsieur Georges PAGE
Rédacteur de VAFOR-INFORMATIONS

Monsieur,

Suite à la publication du numéro 53 de VAFOR-INFORMATIONS, périodique que vous avez l'obligeance de m'adresser lors de chacune de ses parutions, j'y ai trouvé un article sous la rubrique : « L'Arbre à Pain » qui m'a pour le moins étonné.

Vous avez extrait une partie de l'article que j'ai rédigé et mis en ligne sur le site de l'Association de la Guerre Electronique de l'Armée de Terre (et non de l'Amicale des Anciens de la Guerre Electronique), relatif aux régiments de la brigade de renseignement mis à l'honneur le 20 novembre dernier, et notamment les 44° et 54° RT.

Je ne vous cache pas ma surprise de voir quel usage vous en avez fait. On ne peut se permettre de dénaturer de la sorte le contexte qui a amené la rédaction originale de cet article pour établir un lien avec le 708° bataillon de guerre électronique, d'une autre époque dans un autre contexte.

S'il est regrettable que l'action du 708 n'ait pas été mise à l'honneur à l'identique des 44 et 54, le commandant de la Brigade de Renseignement n'y est pour rien et pour cause celle-ci n'a été créée qu'en 1993.

L'allusion faite à un sous-officier décoré post-mortem, suite à un accident en opération extérieure, est pour le moins déplacée, ne serait-ce que par respect pour sa mémoire et la douleur de sa famille.

Enfin, la locution interjective à l'encontre du Général est inconvenante.

Par ailleurs la photo publiée en regard de cet « article » n'est en rien liée à celui-ci, sans parler de la légende railleuse.

Aussi, vous saurai-je gré de réviser votre article et de le faire paraître à nouveau :

1. en précisant le contexte qui a prévalu pour les citations attribuées aux régiments,
2. en positivant la démarche à l'endroit des régiments en regrettant qu'en son temps, le 708° BGE n'ait pas bénéficié d'une telle démarche au vu de son action lors de la Guerre Froide, ce que je laisse à votre libre appréciation,
3. en publiant un erratum relatif à l'appellation erronée de l'Amicale des Anciens de la Guerre Electronique,
4. en mentionnant le site original d'où est extraite une partie de votre article.

En vous remerciant d'avance. Bien à vous.

Général (2s) Jean-Marc DEGOULANGE
Président de l'A.G.E.A.T.

Copies au COMBR et CDC

Le Directeur de la Publication,

Siège social, le 14 mai 2014

Mon Général, Monsieur le Président,

Réponse

Suite à la parution du numéro 53 de VAFOR Informations, l'article intitulé « L'arbre à pain » vous a pour le moins étonné ; Toutefois nous ne comprenons pas le sens de votre démarche :

1 - Comme vous le savez, nous pouvons reproduire de courts extraits des publications, a condition d'en indiquer les auteurs. Il est vrai que, si nous avons mentionné « (Amicale des Anciens de la Guerre Electronique) » c'est suite à une bénigne erreur ainsi passée inaperçue à la relecture : En effet, remodelant le paragraphe, la mention « A.G.E.A.T. » a été supprimée au profit de l'expression mise entre parenthèses : Mais qui connaît la signification d'A.G.E.A.T. ? Cela ne dénature aucunement le dit extrait et ne le sort point de son contexte : Il n'y a donc rien à reprocher dans cet article ou nous n'avons pas « raccourci » mais retransmis « in-extenso » vos remerciements au Général : Nous devrions plutôt en être remerciés.

2 - Chaque numéro met l'accent sur l'actualité associative du moment qui intéresse nos Lecteurs dont la majorité absolue a un point commun : L'Armée et les « Forces Françaises en Allemagne ». Nous adressant ainsi à des personnels avertis - Dont vous-même - il n'y a donc aucune dénaturation du contexte quand nous écrivons que les Anciens du 708^e B.G.E. "n'ont RIEN EU" : Il ne peut pas exister la moindre confusion sur le sujet, d'autant que nous avons bien mentionné les dates d'existence du 708^e B.G.E. : (1967 - 1971) : Nous ne comprenons donc pas à quelle "dénaturation" vous pourriez faire allusion.

3 - Personne n'a mis en cause vous-même ni le Général que vous citez, vu que nos Lecteurs avertis - Dont vous-même - savent parfaitement qu'il n'appartient pas au Général actuellement commandant la Brigade de Renseignement, d'accorder des récompenses à des retraités ni de décorer le Drapeau d'un Bataillon qui n'existe plus : Nous ne comprenons donc pas le sens de votre indignation sur ce point : Au contraire nous attendons toujours un soutien moral, à défaut d'excuses, sur un tel « oubli » hiérarchique.

4 - Au sujet du personnel décédé lors d'un accident de la route en OPEX, notre journal a parfaitement le droit de diffuser des faits : Décoré post-mortem et vous en pensez ce que vous voulez : Si la plaque d'égout nous dérange - Vous et moi - demandez au Génie qui doit être déplacé lors des cérémonies.

5 - « Mon Général ! » : La liberté de la Presse donne certaines latitudes qui ne sont point celles connues jadis aux ordres d'un censeur commissaire couché depuis Paris ; Aussi, auriez-vous pu sourire de telle interjection, vu qu'elle s'adresse impersonnellement à un Général qui n'a pas signé de proposition pour décoration du 708^e B.G.E. et dont nous ignorons donc l'identité : Peut-être bien un pur Esprit ?

Les articles sont rédigés par différents Rédacteurs, soit militaires (ER) ou cadres retraités de la fonction publique, plusieurs étant titulaires de la Légion d'Honneur. Nous sommes un « journal » déclaré et déposé, avec contrôle juridique sous statut de la Presse : On ne fait pas taire la Presse française, issue de la Presse clandestine née en 1943 ; C'est aussi par ces motifs que nous n'avons pas commis l'erreur de critiquer vos articles ; Nous précisons la signification du sigle A.G.E.A.T. d'où le mot "Ancien" est absent : Par suite, n'étant pas en activité de service militaire, vous prendrez acte de ma démission immédiate de l'AGEAT. Les rares fossiles du renseignement promus de leur vivant grâce à leurs subordonnés « maintenus dans l'ombre pour des aspects sécuritaires » seront reconnaissants au Général d'avoir utilisé l'Internet à leur avantage.

J'espère avoir répondu à vos préoccupations et vous prie d'agréer, Mon Général, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

G. PAGE
Directeur de la Publication

Contre-réponse



Association de
la Guerre Electronique
de
l'Armée de Terre

Le Président

Siège social
44^{ème} Régiment de Transmissions
BP 85144
67125 MOLSHEIM Cedex
03 88 38 28 63
secretairageat@free.fr

Le général (2s) Jean-Marc DEGOULANGE
Président de l'Association de la Guerre Electronique
de l'Armée de Terre

à

Monsieur Georges PAGE
Rédacteur de VAFOR-INFORMATIONS

Monsieur,

Suite à votre courrier du 14 mai, je viens apporter d'ultimes précisions à vos remarques et cette lettre constituera notre dernier échange épistolaire.

Point 1 : Mais qui connaît la signification AGEAT ? Vous-même devriez la connaître en tant qu'adhérent depuis 2012. Par ailleurs la majeure partie du personnel des unités de GE et les quelques 20 000 internautes, qui sont venus visiter le site de l'association sur les 12 derniers mois, en connaissent la signification.

Certes, la signification de l'acronyme ne dénature en rien l'extrait évoqué.

Point 2 : La dénaturation du contexte que j'ai mentionnée et que vous contestez consiste dans l'ambiguïté due au style de rédaction et de mise en page et en valeur (mots surlignés) qui laisse à penser que les citations dont ont fait l'objet les 2 régiments sont sans commune mesure avec ce que les anciens du 708^e BGE ont accompli et qui n'a pas été récompensé. L'omission des motifs de ces citations (qui sont pourtant accessibles par l'ordre du jour joint à l'article en ligne) dénature le contexte de la comparaison que vous faites.

Point 3 : Là encore l'ambiguïté évoquée supra est à l'origine de ma réaction, car elle laisse planer un sentiment de rancœur par rapport à l'action du général commandant la brigade de renseignement. Par ailleurs, une correction relative au drapeau du bataillon que vous évoquez s'impose, car un bataillon a comme emblème un fanion.

Point 4 : Je ne conteste nullement votre droit d'évoquer dans votre périodique le décès d'un personnel en OPEX. Là encore, votre style de rédaction est à l'origine de mon indignation : « Pourtant, un distrait conducteur, mort dans un accident de la route en OPEX fut décoré post-mortem... ». Visiblement vous ne connaissez pas les circonstances exactes ayant entraîné ce malheureux décès. Je pense que la famille et feu l'intéressé auraient très certainement préféré

profiter de la vie ensemble pendant de longues années plutôt que de voir une décoration décernée post-mortem.

Quant à la plaque d'égout, autre précision que je vous donne, c'est en fait une grille d'écoulement des eaux pluviales. Mais l'allusion que vous faite encore avec, voire sans ambiguïté entre le président de la République chef des armées et ...l'égout est pour le moins déplacée.

Point 5 : La liberté de la presse vous donne effectivement certaines libertés, encore faut-il faire preuve d'une certaine déontologie, pour ne pas dire d'une déontologie certaine, dans ses écrits.

Votre conclusion : Vous m'indiquez que vous rectifierez la signification d'AGEAT. Je vous en suis gré. Quant au mot « ancien (qui est absent du sigle) » que vous évoquez, cela me montre que visiblement vous méconnaissiez les statuts de l'AGEAT sur les conditions d'adhésion des anciens du domaine dont vous-même avez pourtant bénéficié. En consultant le site de l'AGEAT dans sa rubrique « histoire », vous pourrez constater le rôle que joue notre association dans la valorisation de l'action de nos grands anciens.

Par ailleurs, je prends bien acte de votre démission immédiate.

Enfin, dans votre dernière phrase, où là encore votre ambiguïté est à la limite de l'inconvenance, je répondrai qu'heureusement qu'il y a des officiers généraux qui agissent pour mettre en évidence le travail de leurs subordonnés et permettre ainsi la mise en valeur de la juste considération qui revient à ces derniers.

Bien à vous.

Général (2s) Jean-Marc DEGOULANGE
Président de l'A.G.E.A.T.